

UA: zone urbaine à vocation principale d'habitat

UE: Zone urbaine dédiée aux activités économiques

AUca: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

A: Zone agricole

AE: Zone agricole propice au développement éolien

N: Zone naturelle

●● Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

— Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

●● Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

— Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

OAP Trame Verte et Bleue

Emplacement réservé

Orientations d'aménagement et de Programmation

Espace naturel à préserver

Périmètre de protection éloignée de captage

Périmètre de protection rapprochée de captage

Périmètre de protection immédiat de captage

Zone d'exposition au risque d'effondrement

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

☆ Éléments de paysage

▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

• Cavités

Corps d'exploitation agricole

★ Corps d'exploitation comprenant de l'élevage

★ Corps d'exploitation en polyculture

Désignation	Destination	Adresses	Destinataire	Surface (m²)
ER1	Création accès zone à urbaniser	Route nationale	Commune	1530
ER2	Création d'une voie douce	Rue Maréchal	Commune	2390
ER3	Création d'un espace vert public	Rue du Dr Eloire	Commune	1850

0 100 200 m

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune d'INCHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU prescrit le : 13/04/2017
PLU arrêté le : 08/11/2024
Enquête publique du 05/05/2025 au 06/06/2025
PLU approuvé le : 24/10/2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du : 24/10/2025

Le Maire : Etienne BASQUIN

3.3 Règlement graphique

Zonage au 1/2500e